

PRESENTATION DES FONDS COMMUN DE PLACEMENT DE CGF BOURSE

➤ FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Placement Avantage

Épargnez sans souci

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 20 novembre 2012 sous le n° FCP/2012-07
Date d'édition de la note d'information : Janvier 2013

PRESENTATION

Dénomination :	FCP « PLACEMENT AVANTAGE »
Forme juridique de l'OPCVM :	Fonds Commun de Placement
Société de gestion :	CGF GESTION
Dépositaire :	CGF BOURSE
Commissaires aux comptes :	MAZARS SENEGAL

INFORMATIONS CONCERNANT LE PLACEMENT ET LA GESTION

Classification :	Titres du marché financier de l'UEMOA
Objectif de gestion :	PLACEMENT AVANTAGE est un fonds obligataire pouvant investir dans tous types de produits financiers dans les limites fixées par la réglementation et l'orientation de gestion.
Stratégie d'investissement :	<p>En fonction des opportunités qui se présenteront, le fonds commun de placement adoptera la stratégie de placement suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actions et assimilés : 20% ; • Obligations / assimilés et autres titres à revenu fixe : 75% ; • Liquidités : 5%. <p>La stratégie sera axée sur la sécurité des rendements, en accordant une place prépondérante aux produits à taux.</p>
Souscripteurs concernés et profil de risque :	Le Fonds est ouvert à tout souscripteur souhaitant profiter de placements offrant des rendements intéressants et peu risqués.

Durée minimale de placement recommandée :	3 ans minimum.
Politique de distribution :	Les revenus du Fonds peuvent être capitalisés ou distribués.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture d'exercice :	Dernier jour boursier du mois de décembre.
Valeur liquidative d'origine :	1 000 FCFA
Périodicité de calcul de la valeur liquidative :	Le calcul de la valeur liquidative est effectué quotidiennement.
Conditions de souscription et de rachat :	Sur la base de la valeur liquidative de référence le jour de souscription ou de rachat.
Commission de souscription :	0 FCFA
Commission de rachat :	0 FCFA
Garantie de liquidité :	Les parts sont cessibles à tout moment sous les conditions définies dans le règlement du fonds.
Frais de gestion maximum :	1,25% HT de l'actif net. Ces frais sont à la charge du Fonds Commun de Placement.
Adresse de la société de gestion :	CGF GESTION - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse du dépositaire :	CGF BOURSE - 12, rue Saint-Michel, Dakar
Adresse de l'établissement désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :	CGF BOURSE

Adresse du commissaire aux comptes	MAZARS Sénégal, Imm. Pinet Laprade – Bld Djily MBAYE - Dakar
Lieu de publication de la valeur liquidative :	CGF BOURSE

La présente notice d'information doit obligatoirement être mise à la disposition du public préalablement à toute souscription.

La notice d'information complète de l'OPCVM et le dernier document périodique sont disponibles auprès de CGF BOURSE.

Date d'agrément de l'OPCVM par le CREPMF: 20 novembre 2012 sous le n° FCP/2012-07
Date d'édition de la note d'information : Janvier 2013